



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 2070

Texte de la question

SITUATION DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Francis Saint-Léger. Monsieur le ministre délégué aux relations du travail, les derniers chiffres indiquent que le nombre de chômeurs a augmenté de 6 700 au mois de mars. (*" Eh oui ! sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Mais le nombre d'offres d'emplois déposées à l'ANPE est en forte progression et a augmenté de 6,6 % sur un mois et de 9,7 % sur un an. Cela montre que notre économie recèle un réel potentiel d'emplois salariés pour les mois à venir. L'accélération de la mise en oeuvre des mesures du plan de cohésion sociale devrait accentuer cette tendance et faire reculer le chômage.

Monsieur le ministre, vous avez reçu ce matin, avec Jean-Louis Borloo, les organisations patronales et syndicales signataires de l'accord sur les conventions de reclassement personnalisé afin de l'officialiser. Cet accord offrira aux personnes licenciées pour raisons économiques une sécurité accrue.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire part de votre analyse sur les derniers chiffres du chômage et réaffirmer la mobilisation et la détermination du Gouvernement à lutter pour l'emploi, grâce notamment au plan de cohésion sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations du travail.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué aux relations du travail.* Monsieur le député, les derniers chiffres du chômage sont pour le Gouvernement un sujet de préoccupation et l'objet d'une totale mobilisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Le Gouvernement se mobilise en effet sur la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier dernier, dont nous avons longuement débattu.

Le 29 mars dernier, nous avons mis en place les premiers contrats d'avenir et, au mois d'avril, le nombre de contrats signés a été de 27 000, chiffre jamais atteint jusqu'à présent dans notre pays.

Parallèlement, en moins de trois mois, les partenaires sociaux ont engagé la sécurisation des parcours professionnels en se fondant sur un principe simple : la volonté du Gouvernement de réduire les inégalités entre les licenciés économiques des grandes entreprises et ceux provenant des petites et moyennes entreprises. (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Dès le mois prochain, les licenciés économiques effectueront un stage de formation professionnelle pendant huit mois et bénéficieront de la validation des acquis de l'expérience ainsi que d'une meilleure indemnisation - 80 % les quatre premiers mois, puis 70 %. Enfin, ils seront accompagnés pendant six mois dans leur nouvel emploi.

Un député du groupe socialiste. C'est le paradis !

M. le ministre délégué aux relations du travail. Jamais une telle sécurisation du parcours de l'emploi n'a été mise en place : cela montre la vigueur du dialogue social dans notre pays (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), contrairement à ce que certains veulent nous faire croire ici. Les partenaires sociaux viennent de le démontrer : quand il s'agit d'emploi, ils sont responsables ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. Où est Borloo ?

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2070

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 mai 2005